

**COMMUNIQUE DE LA PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT DE LA
NOUVELLE-CALEDONIE
REUNION DU 7 AVRIL 2009**

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 7 avril 2009, a examiné trois projets de délibération et a pris des arrêtés.

Baux commerciaux:

Afin d'éviter une augmentation trop importante des baux commerciaux en raison de la forte croissance du BT 21, indice sur lequel était jusque là calculée la révision des loyers, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a adopté une délibération par laquelle, l'indice de révision des baux commerciaux ne sera plus le BT 21 mais l'IRL. Cet indice intègre 50% de l'index BT 21 et 50% de l'indice des prix à la consommation hors tabac et hors loyers. L'indice IRL est utilisé depuis la délibération du 6 décembre 2006 pour le calcul de la révision des locaux à usage d'habitation.

Garanties pour le logement social :

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a accordé sa garantie aux contrats de prêts passés par la société civile immobilière de Nouvelle-Calédonie (SIC-NC) avec la caisse des dépôts et consignations (CDC).

Cette garantie couvre la 11^{ème} tranche d'emprunts pour un montant total de 7 353 752 148 F CFP, elle concourt à un investissement global de 12 869 090 834 F CFP pour la construction de 705 logements (dont 167 à Koné), mais aussi à la réhabilitation de 80 logements et de 7 commerces à Nouméa.

Sur les 705 logements concernés par ces programmes, 625 sont défiscalisés.

Formation :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé deux actions de formation proposées par le centre de formation professionnelle et de promotion agricole du Sud 5 (CFPPA Sud) : ouvriers maraichers et ouvrier aménagement espace vert.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué, renouvelé ou prorogé 23 bourses de formation.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a délivré trois bourses territoriales de formation professionnelle continue.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a désigné les membres (22) du comité consultatif de la formation professionnelle.

Concours :

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert plusieurs concours :

- Techniciens 2^{ème} grade du domaine d'activité de la météorologie, filière exploitation : 2 postes,
- Rédacteur du cadre de l'administration générale de la Nouvelle-Calédonie : 74 postes,
- Infirmiers généraux 2^{ème} classe : 2 postes,
- Examen professionnel du cadre des postes et des télécommunications (agents d'exploitations et contrôleurs) : 55 postes,
- Agents administratifs du cadre territorial d'administration générale : 6 postes.

Subventions :

- 17 000 000 F CFP pour le pôle d'export de la musique et des arts de la Nouvelle-Calédonie (POEMART),
- 6 000 000 F CFP au centre d'études et de Formation Nouvelle-Calédonie pour la réalisation d'une étude sur la vie chère,
- 2 726 520 F CFP dans le cadre de la production et de la commercialisation de l'Ecopain pour le mois de janvier et en rattrapage des mois de novembre et décembre pour 4 boulangeries,
- 450 000 F CFP à Annie Prod,
- 100 000 F CFP à l'association du marché de Tomo pour la promotion des produits locaux,
- Deux intitulés de subventions ont été rectifiés.

En bref :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé son président à signer un contrat avec la société Keolis pour la réalisation d'un audit sur le fonctionnement des aéroports de Nouméa-Magenta, Lifou-Wanaham et Koné.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ajouté des substances au tableau B des substances vénéneuses (stupéfiants), il s'agit de l'oripavine, des cannabinoïdes de synthèses et des dérivés de la pipérazine.
- A la suite de l'autorisation de la création d'une officine de pharmacie à Yaté, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a retiré les autorisations de l'exercice de la propharmacie sur le territoire de la commune.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé les budgets rectificatifs 2008 de la chambre de commerce et d'industrie de Nouvelle-Calédonie et de l'aéroport international de Nouméa – la Tontouta.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le budget primitif 2009 de la chambre de commerce et d'industrie de Nouvelle-Calédonie et de l'aéroport international de Nouméa – la Tontouta. Il s'est établi, pour la CCI (Nouméa et agences), à la somme de 1 508 750 000 F CFP en recettes et à la

somme de 1 580 590 000 en dépenses et pour l'aéroport à la somme de 5 572 850 000 F CFP en recettes et à la somme de 5 732 790 000 F CFP en dépenses.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la décision modificative n°1 du budget 2009 de l'agence pour la prévention et l'indemnisation des calamités agricoles ou naturelles (APICAN), arrêtée en recettes et dépenses à la somme de 100 000 000 F CFP.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié la composition nominative du conseil d'administration de la Caisse locale des retraites. Mesdames Françoise Armand (titulaire) et Françoise Hubard (suppléantes) siégeant au nom du SFPT sont remplacées par monsieur Stéphane Déméné (titulaire) et madame Véronique Becker (suppléante).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé les modèles de carte de handicapé, de demande de reconnaissance de la situation de handicap d'un enfant et de demande de reconnaissance de la situation de handicap par une personne adulte.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a procédé à la désignation des membres du jury de délibération finale du diplôme professionnelle d'aide-soignant (cession avril 2009). Il s'agit de Jean-Alain Course, Eric Barbie, Jean-Pierre Vaillant, Jean-Claude Becker et Albert Luepak.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a désigné les membres des commissions de circonscription de l'enseignement primaire.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté la composition du jury du certificat d'aptitude aux fonctions de moniteur-éducateur (promotion 2007-2009). Il s'agit de Jean-Alain Course, Eric Barbie, Jean-Jacques Bos, Micheline Roussel, Harold Dagobert, Joël Murgues.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé deux conventions de mise à disposition du navire Darmad au syndicat mixte de l'Aquarium des Lagons et de la province Sud pour deux missions de capture de nautes vivants.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a désigné ses représentants au conseil d'administration du syndicat mixte « institut d'archéologie de Nouvelle-Calédonie et du Pacifique ».
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié la composition du conseil portuaire du port autonome de la Nouvelle-Calédonie : monsieur Frédéric Genel est désigné en remplacement de Laurent Mamatui en qualité de représentant des agents en douane, et Pierre Alla est reconduit pour trois ans en qualité de représentant des titulaires de quais privés.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a procédé à la délimitation de la mer à l'embouchure des rivières de la Dumbéa, et de la Pwi-Renec à Pouébo.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a délivré deux attestations de capacité professionnelle « transporteurs routier de personnes », treize cartes professionnelles de conducteur et trois autorisations de transport
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris en charge diverses dépenses de déplacements.
- Monsieur André Copola est nommé directeur par intérim de l'école des métiers de la mer.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé madame Monique Vaisala à pratiquer le démarchage et la vente à domicile.
- L'Ecole Amélie Cosnier est autorisée à organiser une loterie pour un montant de 500 000 F CFP.